

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W21-723295

170006

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : A2537 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAKNIZI TAHYA

Date de naissance : 07/12/1985

Adresse : Residence LOUKILI BL 45 Rue EL Wafa - Mohammedia

Tél. : 0669122479

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. S. ALLERGO - PEDIATRE
Résidence LOUKILI BL 45 Rue EL Wafa - Mohammedia
Tel. : 05 22 30 22 91

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/05/23

Nom et prénom du malade : LAKNIZI TAHYA

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Accident

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 10/05/23

Le : 10/05/23

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie
N° W21-723295

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Référence Montant de la Facture
 PHARMACIE PALMIER Res Palmier, Angle Bd Zertkouni El Abdelloumen, Imm "B", N°4 Casablanca-Tel:0523329895	10/05/23	470,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VIOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{c c} H & 25533412 & 21433552 \\ \hline D & 00000000 & 00000000 \\ & \hline & 00000000 & 00000000 \\ & \hline & 35533411 & 11433553 \\ B & & \end{array} $		CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BELHADFA Hayat



الدكتورة بلهدفة حياة

Diplômée de la faculté de Médecine de Paris

خريجة كلية الطب بباريس

Ex Pédiatre de la polyclinique CNSS Mohammedia

طبيبة سابقة بمحض الضمان الاجتماعي المحمدية

Spécialiste des maladies de l'enfant, du nourrisson
et de l'adolescent

اختصاصية في أمراض الأطفال والرضع

Spécialiste Allergologie infantile et Asthme

اختصاصية في الحساسية والربو

Tél : 05 23 30 22 91

الهاتف : 05 23 30 22 91

Mohammedia, le 10/10/2015



(S.V)

39,10x2

- Augmentin 80mg/1ml
1 dose N/10x2/jr pdt 8jrs

364,00

- Volti Ce V

(S.V)

28,40

- Aperétif Ringer
1 dose N/px3/jr

(S.V)

470,60

Dr. BELHADFA H.
ALLERGO - PEDIATRE
Résidence LOUKILI III 45 Rue
El Wafa - Mohammedia
Tél. : 05 23 30 22 91

APIRETIL®
Paracétamol 100 mg/ml
60 ml solution orale



PHARMACIE PALMIER
Res Palmer, Angle Bd Zertlouni
et Abdelmoumen, Immeuble B, N°4
Mohammedia - Tél: 0523329895

AUGMENTIN
100mg/12,50mg/1ml
Poudre suspension
buvable, 30 ml

6 118000 160199

AUGMENTIN
100mg/12,50mg/1ml
Poudre suspension
buvable, 30 ml

6 118000 160199

45 ، زنقة 3 ، الطابق الأول (إقامة الوكيلي III) تجزئة الوفا - المحمدية

45, Rue 3, Etage 1 (Residence LOUKILI III) Lottissement El Wafa - Mohammedia